

Vendredi 22 mai 2026

Le territoire elbeuvien n'est pas la poubelle de la Normandie ! Nicolas Mayer-Rossignol, Djoudé Merabet et des élus du territoire Elbeuvien s'opposent fermement à la prolongation et à l'extension du site d'enfouissement de la SERAF

La SERAF, société exploitante du site d'enfouissement de déchets dangereux de Tourville-la-Rivière, s'était engagée auprès des élus locaux à un arrêt total de l'activité en 2030. Pourtant la Préfecture de Seine-Maritime a lancé du 27 avril au 27 mai 2026 une consultation du public sur le projet d'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de Tourville-la-Rivière (Cléon) porté par cette société en vue de la qualifier de Projet d'Intérêt Général (PIG). Cette extension impacterait gravement la biodiversité sur des sites protégés et entraînerait l'artificialisation supplémentaire de 15 ha. En contradiction avec les engagements pris envers les habitants et le territoire elbeuvien, la Métropole Rouen Normandie s'oppose une nouvelle fois au maintien de cette activité.

Déclaration de la Métropole Rouen Normandie, de son Président, Djoudé Merabet et des élus elbeuviens :

La Préfecture de Seine-Maritime a lancé du 27 avril au 27 mai 2026 une consultation du public sur le projet d'extension de l'ISDD de Tourville-la-Rivière (Cléon) porté par la SERAF en vue de la qualifier de Projet d'Intérêt Général (PIG).

La Métropole Rouen Normandie s'oppose fermement à ce projet.

En effet, celui-ci contredit les nombreux engagements pris par la SERAF auprès des élus et du territoire elbeuvien d'un arrêt total de l'activité en 2030. Des garanties précises avaient été données à la population, elles doivent être respectées. Les riverains et les élus ont le sentiment d'être durablement pénalisés pour vingt nouvelles années alors même qu'ils ont contribué à l'intérêt général en acceptant cette exploitation temporaire pendant 50 ans, au service de besoins industriels d'un périmètre géographique étendu, impactant les paysages et générant l'enfouissement significatif de 80 000 tonnes de déchets dangereux et 250 000 tonnes de déchets inertes par an. Après 50 ans et un consensus local construit autour de l'arrêt programmé de l'activité en 2030, il est légitime de demander la recherche d'autres sites.

Pour rappel, seules 6 Régions de France sur les 13 métropolitaines disposent de sites de traitement de déchets dangereux. La Normandie en dispose de deux, alors même que les filières de déchets dangereux fonctionnent à l'échelle inter-régionale et même nationale. Sans réelle volonté de l'Etat, au nom de la concentration et de l'efficacité industrielle, ce sont finalement toujours les mêmes territoires qui sont abîmés, alors même qu'ils s'y opposent avec force et qu'ils présentent, à force d'exploitation, des signes de fragilité : dès la fin des années 1970, le BRGM recommandait de ne plus enfouir en bordure de Seine !



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

La valeur écologique des terrains impactés par le projet d'extension est par ailleurs indéniable : l'ensemble de l'extension est identifié comme réservoir de la trame verte et bleue dans le projet de SCOT en cours d'élaboration, la partie boisée est un Espace Boisé Classé (Bois des Coutures), la partie non boisée comprend un espace silicicole qualifié de « site d'évitement majeur » dans le projet de SCOT en cours d'élaboration.

Ce projet aboutit enfin à une artificialisation supplémentaire de 15 ha, en pleine contradiction avec les orientations nationales en matière de Zéro Artificialisation Nette, diminuant potentiellement les marges de manœuvre pour les projets métropolitains.

Au-delà du fond, la Métropole exprime également son vif mécontentement sur les informations fausses développées sur le site de la consultation.

Celui-ci indique en effet que la procédure sera une modification simplifiée du PLU « décidée par l'autorité compétente (commune ou intercommunalité) », ce qui laisse entendre que c'est la Métropole qui va conduire cette procédure. La préfecture donne ici une information qu'elle sait être erronée, la Métropole ayant indiqué dans un courrier adressé au préfet le 29 janvier 2024 qu'elle "refuserait d'engager les procédures de révision du PLUI ou de donner un avis favorable à une mise en comptabilité". Elle laisse aussi à penser que la Métropole s'associe à la démarche menée par la préfecture. La Métropole réaffirme donc qu'elle s'est toujours opposée à ce projet et continuera à le faire.

Contact presse

Ibtissam MADI

ibtissam.madi@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61

